Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
CHARENTE-MARITIME

COMMUNIQUÉ

La Rochelle, le 11 juillet 2013

GESTION DE L'EAU

LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'IRRIGATION
DANS LE SECTEUR DU MARAIS POITVIN – BASSIN DU MIGNON

Le seuil d'alerte d'été pour la bassin du Mignon est franchi depuis le 7 juillet 2013.

Béatrice Abollivier, préfète de la Charente-Maritime, a décidé de limiter les prélèvements à des fins agricoles. Ces restrictions prennent effet le lundi 15 juillet 2013, 8h00.

Ces mesures sont gérées dans le cadre du protocole de gestion de l'Établissement public du Marais Poitevin (EPMP) conclu le 22 avril 2013 avec les chambres d'agriculture de Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vendée.

***

Contact presse
Préfecture de la Charente-Maritime / Service départemental de la communication interministérielle
Nathalie DEBIEN – 05.46.27.43.05 – nathalie.debien@charente-maritime.gouv.fr
Cyril PRALONG – 05.46.27.43.25 – cyril.pralong@charente-maritime.gouv.fr
Standard : 05.46.27.43.00 - – www.charente-maritime.gouv.fr